



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

Presles en Brie, le 20 juillet 2022

Objet :

Avis aux riverains Course Tour de France Féminin.

Direction générale des services
Nos réf : DR/SG/VS n°22/142
Dossier suivi par Madame Victoria Soares
Tél : 01.64.25.50.03
Adresse Mail : v.soares@preslesenbrie.eu

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} étape du « Tour de France Féminin » MEAUX > PROVINS **le lundi 25 juillet 2022**, des mesures temporaires de restriction de circulation ont été prises par un arrêté de la Direction des Routes de Seine-et-Marne.

Venant de Liverydy-en-Brie et se dirigeant vers Coubert, la course emprunte la RD96 et la RD10 sur notre commune entre 11h00 et 15h00, des perturbations de circulation sont donc à prévoir sur cet itinéraire. (Passage de la caravane vers 12h00 et course cycliste vers 14h00).

Conformément à l'arrêté de la Préfecture de Seine-et-Marne, la course bénéficie de l'usage exclusif temporaire des routes départementales figurant sur l'itinéraire dans le sens unique de l'épreuve. Durant le passage de la manifestation, la circulation sera interdite dans les deux sens.

Nous vous demandons donc de prendre en compte ces consignes de circulation lors de vos déplacements pendant ce créneau horaire.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et compréhension.

Nota : Arrêté DR n°2022-232 en ligne sur le site de la ville.


L'Adjoint au Maire
Patrick BONNIN